



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) a été créée conformément aux exigences : du règlement (CE) n°1907/2006 (en particulier tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission concernant les FDS) et du règlement (CE) n°1272/2008 (CLP).

Date 27-janv.-2025
d'émission
:

Date de révision 07-févr.-2025

Numéro de révision 1.01

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit	C-21306766-001_RET_CLPR7_EUR_SAW
Nom du produit	Lenor Unstoppables Fresh Wäscheparfüm (SOS 1.2.2026)
Forme du produit	Mélange
Substance pure/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	À destination du grand public
Utilisations déconseillées	Aucune information disponible
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégorie de produit	Parfum de linge en billes
Catégorie d'utilisation	PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Fabricant
Procter & Gamble Switzerland SARL 47 Route de Saint-Georges 1213 Petit-Lancy 1 /SCHWEIZ Telefon: +41 (0)58 0046111 Fax: +41 (0)44 786 5699	S.C. Detergenti S.A., str. Mihai Viteazu, nr. 1, 106300 Urlati, România

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail pgsds.im@pg.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 145 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Pour une utilisation domestique par les consommateurs, suivez les instructions de précaution et de premiers secours figurant sur l'étiquette du produit.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement

(CE) n° 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P301 + P310 – EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un médecin

EUH208 - Contient 4-tert-Butylcyclohexyl acetate; 2,4-Dimethyl-3-Cyclohexene Carboxaldehyde; Hexyl Cinnamal; Limonene; Allyl Cyclohexylpropionate; Methylundecanal; Cyclamen Aldehyde; Delta-Damascone Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

PBT & vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Estimation de la toxicité aiguë
4-tert-Butylcyclohexyl acetate	32210-23-4	0 - 1	01-2119976-286-24	250-954-9	Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-	-
2,4-Dimethyl-3-Cyclohexene Carboxaldehyde	68039-49-6	0 - 1	01-2119982-384-28	268-264-1	Aquatic Chronic 2 (H411) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-	-
Hexyl Cinnamal	165184-98-5	0 - 1	01-2119533-092-50	202-983-3 639-566-4	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411) Skin Sens. 1B (H317)	-	1	-	-
Limonene	5989-27-5	0 - 1	01-2119529-223-47	227-813-5	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Asp. Tox. 1 (H304) Flam. Liq. 3 (H226) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317)	-	1	1	-
Allyl Cyclohexylpropionate	2705-87-5	0 - 1	01-2119976-355-27	220-292-5	Acute Tox. 4 (Dermal) (H312) Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411) Skin Sens. 1 (H317)	-	1	-	-
Isobutyl Salicylate	87-19-4	0 - 1	Aucune donnée disponible	201-729-9	Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411)	-	1	-	-
Methylundecanal	110-41-8	0 - 1	01-2119969-443-29	203-765-0	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317)	-	1	1	-
Cyclamen Aldehyde	103-95-7	0 - 1	01-2119970-582-32	203-161-7	Aquatic Chronic 3 (H412) Repr. 2 (H361) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-	-
Allyl heptanoate	142-19-8	0 - 1	01-2119488-961-23	205-527-1	Acute Tox. 3 (Dermal) (H311) Acute Tox. 3 (Oral) (H301) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411)	-	10	-	-
Delta-Damascone	57378-68-4	0 - 1	01-2119535-122-53	260-709-8 275-156-8	Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Skin Irrit. 2 (H315)	-	1	1	-

					Skin Sens. 1A (H317)				
--	--	--	--	--	----------------------	--	--	--	--

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. (Consulter un médecin en cas de symptômes).
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de symptômes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Toux et/ ou respiration sifflante. Rougeur. Gonflement des tissus. Démangeaisons. Éternuements. Sécheresse. Douleur. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Sécrétion excessive.
-----------	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
-----------------	------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Aucun(e) en particulier.
---	--------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.
---	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Mettre en place une ventilation adaptée.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.
---	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.
-------------------------	--

Méthodes de nettoyage Petites quantités de déversement de solide : rincer à l'eau. Déversement important : Pelleter le déversement de solide dans des récipients pouvant fermer. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux réglementations locales.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver bien fermé, au frais et au sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Limonene	-	-	-	TWA: 25 ppm; TWA: 150 mg/m ³ ; STEL: 50 ppm; STEL: 300 mg/m ³ ;	TWA: 25 ppm; TWA: 140 mg/m ³ ; STEL: 50 ppm; STEL: 280 mg/m ³ ;
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Limonene	TWA-VME: 1000 mg/m ³ ; vapor STEL-VLCT: 1500 mg/m ³ ; vapor	TWA-AGW; 5 ppm (exposure factor 4); TWA-AGW; 28 mg/m ³ (exposure factor 4); Sk DS	TWA-MAK: 5 ppm; II(4); TWA-MAK: 28 mg/m ³ ; II(4); Peak: 20 ppm; Peak: 112 mg/m ³ ; Sk DS	-	-
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Limonene	-	-	-	-	TWA-IPRD: 25 ppm; TWA-IPRD: 150 mg/m ³ ; STEL-TPRD: 50 ppm; STEL-TPRD: 300 mg/m ³ ; S
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Limonene	-	-	-	TWA: 25 ppm; TWA: 140 mg/m ³ ; STEL: 37.5	-

				ppm (value calculated); STEL: 175 mg/m ³ (value calculated); As	
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Limonene	-	-	-	TWA: 28 mg/m ³ ; TWA: 5 ppm; STEL: 20 ppm; STEL: 112 mg/m ³ ; pSk	TWA-(VLA-ED): 30 ppm; TWA-(VLA-ED): 168 mg/m ³ ; pSk S
Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Israël - Occupational Exposure Limits - TWAs	Turquie
Limonene	TLV-NGV: 25 ppm; TLV-NGV: 150 mg/m ³ ; STEL (Vägledande KGV): 50 ppm; STEL (Vägledande KGV): 300 mg/m ³ ; S	TWA-MAK: 7 ppm; TWA-MAK: 40 mg/m ³ ; STEL-KZGW: 14 ppm; STEL-KZGW: 80 mg/m ³ ; S	-	-	-

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) À long terme.

Nom chimique	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	Travailleur - inhalation, long terme - systémique	Travailleur - cutanée, long terme - locale	Travailleur - inhalation, long terme - locale
Limonene	9.5 mg/kg bw/day	66.7 mg/m ³	-	-
Allyl Cyclohexylpropionate	5.99 mg/kg bw/day	21.13 mg/m ³	-	-
Methylundecanal	10.46 mg/kg bw/day	36.89 mg/m ³	35.7 mg/cm ²	92.21 mg/m ³
Cyclamen Aldehyde	0.35 mg/kg bw/day	1.23 mg/m ³	-	-
Allyl heptanoate	0.84 mg/kg bw/day	2.97 mg/m ³	-	-
Delta-Damascone	2.1 mg/kg bw/day	1.5 mg/m ³	0.116 mg/cm ²	-

Nom chimique	Consommateur - orale, long terme - locale	Consommateur - inhalation, long terme - locale et systémique	Consommateur - cutanée, long terme - locale et systémique
Allyl Cyclohexylpropionate	-	-	2.1 mg/cm ²
Methylundecanal	-	22.74 mg/m ³	17.86 mg/cm ²
Delta-Damascone	-	-	0.069 mg/cm ²

Nom chimique	Consommateur - orale, long terme - systémique	Consommateur - inhalation, long terme - systémique	Consommateur - cutanée, long terme - systémique
Limonene	4.8 mg/kg bw	16.6 mg/m ³	4.8 mg/kg bw/day
Allyl Cyclohexylpropionate	2.1 mg/kg bw	3.7 mg/m ³	-
Methylundecanal	5.23 mg/kg bw	9.1 mg/m ³	5.23 mg/kg bw/day
Cyclamen Aldehyde	0.13 mg/kg bw	0.22 mg/m ³	0.13 mg/kg bw/day
Allyl heptanoate	0.42 mg/kg bw	0.73 mg/m ³	0.42 mg/kg bw/day
Delta-Damascone	0.25 mg/kg bw	0.43 mg/m ³	0.25 mg/kg bw/day

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À court terme.

Nom chimique	Travailleur - cutanée, court terme -	Travailleur - inhalation, court terme -	Travailleur - cutanée, court terme - locale	Travailleur - inhalation, court terme - locale
--------------	--------------------------------------	---	---	--

	systémique	systémique		
Allyl Cyclohexylpropionate	17.97 mg/kg bw/day	-	-	-
Methylundecanal	100 mg/kg bw/day	352.63 mg/m ³	71.43 mg/cm ²	881.58 mg/m ³

Nom chimique	Consommateur – inhalation, court terme – locale	Consommateur – cutanée, court terme – locale
Methylundecanal	217.39 mg/m ³	35.71 mg/cm ²

Nom chimique	Consommateur – orale, court terme – systémique	Consommateur – inhalation, court terme – systémique	Consommateur – cutanée, court terme – locale et systémique
Allyl Cyclohexylpropionate	6.3 mg/kg bw	-	6.3 mg/kg bw/day
Methylundecanal	25 mg/kg bw	86.96 mg/m ³	50 mg/kg bw/day

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent
4-tert-Butylcyclohexyl acetate	0.053 mg/L	0.053 mg/L	0.053 mg/L
Limonene	0.014 mg/L	0.001 mg/L	-
Allyl Cyclohexylpropionate	0.001 mg/L	0 mg/L	0.001 mg/L
Methylundecanal	0.66 mg/L	0 mg/L	0.002 mg/L
Cyclamen Aldehyde	0.009 mg/L	0.001 mg/L	0.014 mg/L
Allyl heptanoate	0.005 mg/L	0.001 mg/L	-
Delta-Damascone	0.007 mg/L	0.001 mg/L	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Usine de traitement des eaux usées	Terrestre	Air	Oral(e)
4-tert-Butylcyclohexyl acetate	2.01 mg/kg dwt	0.21 mg/kg dwt	12.2 mg/L	0.42 mg/kg dwt	-	-
Limonene	3.85 mg/kg dwt	0.385 mg/kg dwt	1.8 mg/L	0.763 mg/kg dwt	-	-
Allyl Cyclohexylpropionate	0.238 mg/kg dwt	0.024 mg/kg dwt	0.2 mg/L	0 mg/kg dwt	-	-
Methylundecanal	0.265 mg/kg dwt	0.027 mg/kg dwt	10 mg/L	0.053 mg/kg dwt	-	-
Cyclamen Aldehyde	1.02 mg/kg dwt	0.102 mg/kg dwt	1 mg/L	0.199 mg/kg dwt	-	-
Allyl heptanoate	0.507 mg/kg dwt	0.057 mg/kg dwt	10 mg/L	0.098 mg/kg dwt	-	-
Delta-Damascone	0.958 mg/kg dwt	0.096 mg/kg dwt	2.41 mg/L	0.187 mg/kg dwt	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection des mains Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

protection de l'environnement

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide	
Aspect	Solide	
Couleur	Coloré	
Odeur	Plaisante (parfum)	
Seuil olfactif	non applicable	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits solides
Inflammabilité	Test non requis	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Limites d'inflammabilité dans l'air		Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit Aucune donnée disponible
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits solides
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
pH	5.4 - 6.2	
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	non applicable
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits solides
Densité relative	0.5 - 0.62	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits solides
Caractéristiques des particules		Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Données d'explosion

conséquences à mécaniques

électrostatiques

Possibilité de réactions dangereuses	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
--------------------------------------	--

Conditions à éviter	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
----------------------------	--

Matières incompatibles	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
-------------------------------	--

Produits de décomposition dangereux	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
--	--

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur le produit

Contact oculaire Aucun(e) connu(e).

Ingestion Aucun(e) connu(e).

Symptômes	Aucun(e).
------------------	-----------

Aucune information disponible

Toxicité aiguë

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
4-tert-Butylcyclohexyl acetate	3323 mg/kg bw (OECD 401) (Rat)	> 4680 mg/kg bw (OECD 402) (Rabbit)	-
2,4-Dimethyl-3-Cyclohexene Carboxaldehyde	-	5000 mg/kg (Rabbit)	-
Limonene	> 2000 mg/kg bw (OECD 423) (Rat)	-	-
Allyl Cyclohexylpropionate	380 mg/kg bw (Rat)	1600 mg/kg bw (Rabbit)	-
Isobutyl Salicylate	1310 mg/kg bw (Rat)	-	-
Methylundecanal	> 5000 mg/kg bw (Rat)	> 8280 mg/kg bw (Rabbit)	-
Cyclamen Aldehyde	3810 mg./kg bw (Rat)	> 5000 mg/kg bw (Rat)	-
Allyl heptanoate	218 mg/kg bw (OECD 401) (Rat)	810 mg/kg bw (OECD 402) (Rabbit)	-
Delta-Damascone	1625 mg/kg bw (OECD 401) (Rat)	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée	Aucune information disponible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucune information disponible.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Aucune information disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Aucune information disponible.
STOT - exposition unique	Aucune information disponible.
STOT - exposition répétée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.
---	---

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucun(e) connu(e).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques. Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale.

Toxicité aiguë

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
4-tert-Butylcyclohexyl acetate	22 mg/L (EU Method C.3; Desmodesmus subspicatus; 72 h)	8.6 mg/L (EU Method C.1; Cyprinus Carpio; semi-static; freshwater; criteria: mortality; 96 h)	302 mg/L (EU Method C.11; activated sludge of a predominantly domestic sewage; 3 h)	5.3 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Limonene	0.32 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h)	0.72 mg/L (OECD 203; Pimephales promelas; 96 h)	209 mg/L (OECD 209; activated sludge of a predominantly domestic sewage; 3 h)	0.307 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Allyl Cyclohexylpropionate	3 mg/L (OECD 201; Raphidocelis subcapitata; 72 h)	0.13 mg/L (OECD 203; Pimephales promelas; 96 h)	-	3.8 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Isobutyl Salicylate	-	-	-	3.96 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Methylundecanal	0.18 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h)	0.35 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss; 96 h)	-	0.21 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Cyclamen Aldehyde	4.3 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h)	2.49 mg/L (96 h)	100 mg/L (OECD 209; activated sludge; 3 h)	1.4 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Allyl heptanoate	1.94 mg/L (OECD 201; Raphidocelis subcapitata; 72 h)	0.051 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 96 h)	-	0.89 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Delta-Damascone	4.54 mg/L (OECD 201; Raphidocelis subcapitata; 72 h)	0.97 mg/L (OECD 203; Oryzias latipes; 96 h)	241 mg/L (OECD 209; activated sludge; 3 h)	-

Toxicité chronique

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité envers d'autres organismes
4-tert-Butylcyclohexyl acetate	6.8 mg/L (EU Method C.3; Desmodesmus subspicatus; 3 d)	-	-	-	-
Limonene	-	0.37 mg/L (OECD 212; Pimephales promelas; 8 d)	-	(18 mg/L (OECD 209; 0.125 d))	-
Allyl Cyclohexylpropionate	0.74 mg/L (OECD 201; Raphidocelis subcapitata; 3 d)	0.059 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 4 d)	0.86 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 2 d)	-	-
Isobutyl Salicylate	0.163 mg/L (OECD 201; Raphidocelis subcapitata; 3 d)	-	-	-	-
Methylundecanal	0.089 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 3 d)	0.11 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss; 4 d)	0.033 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 21 d)	(100 mg/L (OECD 301F; activated sludge of a predominantly domestic sewage; 22	-

				d))	
Cyclamen Aldehyde	0.72 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 4 d)	-	0.44 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 21 d)	-	-
Allyl heptanoate	0.848 mg/L (OECD 201; Raphidocelis subcapitata; 3 d)	0.059 mg/L (OECD 210; Pimephales promelas; 28 d)	0.528 mg/L (Daphnia sp.)	-	-
Delta-Damascone	0.38 mg/L (OECD 201; Raphidocelis subcapitata; 3 d)	0.118 mg/L (OECD 210; Pimephales promelas; 32 d)	0.35 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 21 d)	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Nom chimique	Essai de biodégradabilité facile (OCDE 301)	Dégradation abiotique par hydrolyse	Dégradation abiotique par photolyse	Biodégradabilité
4-tert-Butylcyclohexyl acetate	75 % (CO ₂ ; EU Method C.4-C; 29 d)	-	-	-
Limonene	71.4 % (CO ₂ ; OECD 301 B; 28 d)	-	-	-
Allyl Cyclohexylpropionate	60 % ((7 d), 86% (28 d) OECD 301 D; O ₂ consumption; 28 d, 10-day window criteria fulfilled)	-	-	-
Isobutyl Salicylate	80 % (O ₂ ; OECD 301 F; 28 d)	-	-	-
Methylundecanal	68 % (O ₂ ; OECD 301 F; 22 d)	-	-	-
Cyclamen Aldehyde	65.5 % (CO ₂ ; OECD 301 B; 28 d)	-	-	-
Allyl heptanoate	81 % (O ₂ ; OECD 301 F; 28 d; 78)	-	-	-
Delta-Damascone	16 % (O ₂ ; OECD 301; 28 d)	-	-	-

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
4-tert-Butylcyclohexyl acetate	4.8
Hexyl Cinnamal	5.3
Limonene	4.38
Allyl Cyclohexylpropionate	4.28
Isobutyl Salicylate	4.09
Methylundecanal	4.9
Cyclamen Aldehyde	3.4
Allyl heptanoate	3.97

Nom chimique	Coefficient de partage octanol/eau	Facteur de bioconcentration (BCF)
4-tert-Butylcyclohexyl acetate	-	334.6 L/kg
Limonene	4.38 (OECD 117)	864.8 L/kg
Allyl Cyclohexylpropionate	4.28 (OECD 107)	-
Isobutyl Salicylate	4.09	-
Methylundecanal	-	2917 L/kg
Cyclamen Aldehyde	3.4 (OECD 117)	155 L/kg
Allyl heptanoate	3.97	193.2 - 473.2 L/kg
Delta-Damascone	4.2	-

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Nom chimique	log Koc
4-tert-Butylcyclohexyl acetate	3243 (OECD 121)

Limonene	6324
Methylundecanal	3981 (3981 (OECD 121))
Cyclamen Aldehyde	3.05 (3.05 (OECD 121))
Allyl heptanoate	968.3 (968.3)
Delta-Damascone	1259 (1259 (OECD 121))

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Emballages vides non nettoyés besoin des mêmes considérations d'élimination que l'emballage rempli. Pour le traitement des déchets, voir les mesures décrites à l'article 8. Éliminer conformément aux réglementations locales.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser les récipients vides.
Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC	20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADN

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non pertinent
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Aucune information disponible
14.4 Groupe d'emballage	Non pertinent
14.5 Polluant marin	non réglementé

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII) Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents) Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des

mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP] Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

Polluants organiques persistants
non applicable

Ozone-depleting substances (ODS) Regulation (EU) 2024/590
non applicable

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange conformément au règlement REACH.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Full text of any hazard and/or precautionary statements referred to under Sections 2-15

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H301 - Toxique en cas d'ingestion
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H311 - Toxique par contact cutané
H312 - Nocif par contact cutané
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »
DS	Sensibilisant cutané	DFG	Fondation allemande pour la recherche

Date d'émission : 27-janv.-2025

Date de révision 07-févr.-2025

Informations supplémentaires Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité